

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020.

Présents : Messieurs François **LACAZE**, André **SOLIGNAC**, Gérard **DURAND**, Daniel **BURGUIERE**, Vincent **CALMELS**, Cyril **FOUET**, Mathieu **LEBRETON**, Pierre **RIGAL**, Guilhem **SOLINHAC**, Madame Monique **LIEB**, Maëlle **TALLEC**.

Absent : NEANT

1- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Monsieur le maire indique qu'en vue des prochaines élections sénatoriales, il y a lieu de désigner 1 délégué et 3 suppléants au sein du conseil municipal.

a) Election du délégué

Monsieur François **LACAZE** candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Election des suppléants :

Monsieur André **SOLIGNAC**, Monsieur Gérard **DURAND** et Madame Maëlle **TALLEC** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2 votes des budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes assainissement et lotissement de la Resse

En préambule, et avant de procéder à l'examen des budgets, Madame Evelyne **VINCENT**, trésorière explique le fonctionnement de la comptabilité publique très différente de la comptabilité générale.

Un document reprenant de façon simplifiée les 3 budgets est remis aux conseillers municipaux, s'en suit une présentation faite par Madame Evelyne **VINCENT**.

Budget général :

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	383 652.55	383 652.55
Section d'investissement	245 531.26	245 531.26
TOTAL	629 183.81	629 183.81

Budget assainissement :

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	102 095.91	102 095.91
Section d'investissement	95 085.47	95 085.47
TOTAL	197 181.38	197 181.38

Budget Lotissement de la Resse

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve, par 10 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	120 407.42 €	120 407.42 €
Section d'investissement	120 405.42 €	120 405.42 €
TOTAL	240 812.84 €	240 812.84 €

3 Vote des taux des taxes

Monsieur le maire rappelle qu'en l'absence de vote des taux des taxes avant le 3 juillet 2020, ce sont les taux votés en 2019 qui s'appliqueront.

Il indique également que lors de la commission finances, il avait été proposé, compte-tenu que 2020 est une année exceptionnelle liée à l'épidémie du coronavirus il n'était pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition en 2020. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Les taux fixés en 2019 et donc applicables en 2020 seront les suivants :

Taux de TAXE FONCIER BATI	9.40 %
Taux de TAXE FONCIER NON BATI	54.81 %

4- Désignation des membres titulaires et des commissaires suppléants au sein de la Commission Communale des Impôts directs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID dans la commune. Le maire étant président de droit de ladite commission.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner 24 membres afin de permettre au Directeur des services fiscaux de constituer une liste définitive de contribuables composée de 12 membres (6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de dresser la liste de noms des personnes proposées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

LACAZE François
BURGUIERE Daniel
CALMELS Gilbert
CALMELS Rémi
CALMELS Vincent
COLRAT François-Xavier
COLRAT Sébastien
DUPONT Stéphane
DURAND Gérard
FOUET Cyril
LEBRETON Mathieu
LIEB Monique
LIONNET François
LOUDOU François
LOURDOU Pascal
MERCADIER Maryse
RIGAL François
RIGAL Pierre
SOLIGNAC André
SOLINHAC Guilhem
SOLINHAC Pierre
TALLEC Maëlle
TOURRETTE Philippe
VACHE Cyril

5- Nomination d'un correspondant défense et d'un correspondant sécurité routière.

François LACAZE, maire est désigné.

6- Point sur les différentes commissions

Les commissions mises en place lors que dernier conseil municipal se sont, pour la plupart déjà réunies.

Commission scolaire

Pour la rentrée 2020 le RPI est maintenu, le problème sera pour la rentrée 2021 où l'effectif prévisionnel est de 25 élèves (seuil critique à 28-30 élèves).

Mathieu LEBRETON soumet l'idée de créer une MAM (maison d'assistantes maternelles) afin d'avoir, sur la commune, un service de garde d'enfants et ainsi de scolariser ces enfants sur la commune.

Monsieur le maire fait par à l'assemblée de la demande d'Aurélia relatif à l'équipement numérique de l'école. Une liste des besoins et des équipements déjà existants est présentée.

Le conseil municipal demande à Aurélia un chiffrage de l'équipement souhaité.

Commission voirie : Un point général a été fait sur les travaux en cours et à venir.

Commission communication : une page face book a été créée, la création d'un site internet est en cours.

La 1^{ère} lettre d'info Gaillacoise est éditée, elle sera distribuée par les conseillers municipaux.

7- Travaux en cours

Le maçon commencera les travaux à l'école début août (déplacement du pilier et repose) l'entreprise Galtier interviendra en suivant pour assurer la pose du portail et du portillon. L'entreprise Faudon doit également intervenir pour le passage de gaines pour le digicode et l'alimentation de la télécommande du portillon.

Il est proposé de récupérer les pierres de la démolition.

Nous avons reçu le devis de l'entreprise BOUZAT pour la mise en place d'une cloison au grenier afin d'isoler les archives de la mairie. Ce devis s'élève à 1 128.00 € TTC et comprend, la pose d'une cloison ainsi que la pose d'une porte isoplane. Ce devis est accepté.

L'éclairage du stade financé par la Communauté de communes sera mis en place dans les prochaines semaines.

L'entreprise CITEC interviendra le lundi 27 juillet à 9 heures pour réaliser le nettoyage et le passage caméra des réseaux EU et EP de la rue Basse.

Des travaux urgents sont à réaliser à La Garrigue. L'entreprise FOURNIER TP a établi un devis dont le montant s'élève à 2 280.00 € TTC. Ce devis est accepté.

8- Projet du four à pain de Gagnac

Monsieur le maire rappelle que Mme Danielle RIGAL et son fils Pascal ont fait donation à la commune du four à pain situé à Gagnac place du monument.

2 possibilités :

soit restaurer ce bâtiment en lui gardant le caractère de « four à pain »

soit le restaurer avec possibilité d'une ouverture au public.

Il est proposé de réfléchir à 2 esquisses d'aménagement.

Une aide au titre de la restauration du petit patrimoine pourra être sollicitée.

9- Questions diverses

- François LACAZE indique qu'il a visité la gendarmerie de Laissac et que lors de cette visite le chef de brigade l'a informé de quelques soucis sur la commune (problème de bruit, de voisinage à Mézérac, problème de carcasses de véhicules à Gaillac, au Mazibranc...)

- Responsables des salles des fêtes : il semble indispensable de nommer des responsables pour chacune des salles des fêtes afin d'établir un état des lieux avant et après chaque location.

Monsieur le maire propose de demander à Gérard MAJOREL (pour la salle de Gagnac) et à Nadine BERGOUHNON (pour la salle de Gaillac) s'ils acceptent cette mission.

Toujours concernant les salles des fêtes il est évoqué la possibilité de mettre en place un système de chauffage par jetons. Un devis sera demandé aux entreprises PUECH de Lapanouse et JULIEN d'Espalion.

- Logement de Gagnac. Nous avons reçu de nombreuses réclamations de la part de Madame BERTRAND notre locataire à Gagnac.

Gérard DURAND s'est rendu sur place, la plupart des réclamations sont résolues.

- un devis sera demandé à Galtier pour la pose de moustiquaires.
- l'employé municipal fera l'enduit de la façade

- les piquets de bois cassés au bord de la nationale seront remplacés.
- Problème d'évacuation des toilettes de la salle des fêtes de Gagnac depuis le regard jusqu'à la route : Vincent CALMELS demandera un devis à Yohan FRAYSSIGNES.
- il faut élaguer le long de la clôture de la décharge des Cans afin que l'employé communal puisse restaurer la clôture.

- Un contact a été pris avec les services de la chambre de commerce et d'industrie concernant la mise en place du « marché de plein vent », le jeudi soir en période estivale. Une délibération sera prise, dans un 1^{er} temps pour acter la création de ce marché.

Un projet de règlement va être rédigé pour être soumis ensuite à l'avis d'une commission extra-communale composée du maire (ou de son représentant) du représentant de l'organisation syndicale des commerçants non sédentaires de l'Aveyron, d'un ou plusieurs représentants des commerçants du marché, d'un représentant des 3 chambres consulaires (CCI, chambre d'agriculture et chambre des métiers), d'un représentant de la gendarmerie, d'un représentant du SDIS (service incendie) et du développeur économie de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.